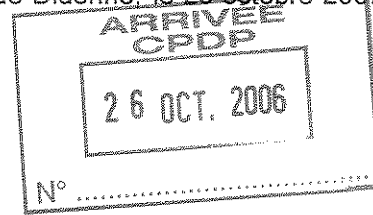


Saint Georges de Didonne

Charente-Maritime

LE MAIRE

St-Georges-de-Didonne, le 25 octobre 2007



Monsieur SOURD Louis Julien
Président de la Commission Particulière
du Débat Public
Projet de terminal méthanier au Verdon
17 Cours du Château Rouge
33 000 Bordeaux

Monsieur le Président,

Le 7 septembre 2007, je vous ai personnellement sollicité afin que le calendrier du débat public relatif au projet de terminal méthanier au Verdon soit modifié.

À cette date, une unique réunion publique était prévue à Royan le 4 octobre sur le thème : « Quels impacts du projet sur le territoire ? » (celle-ci a d'ailleurs dû être reportée en raison de l'inadaptation de son lieu au 8 octobre) .

Au regard des informations officielles communiquées par le CPDP, je savais que chacune des réunions du débat public aborderait un thème différent. Les citoyens désireux d'obtenir une vue d'ensemble de tous les aspects du projet et participer au débat en toute connaissance de cause devaient nécessairement assister à chacune de ces réunions. Or la dispersion géographique de ces réunions et leur éloignement de la rive droite de la Gironde excluait les citoyens Royannais de ce débat.

La solution que vous m'avez proposé a été l'instauration d'une réunion-débat supplémentaire le 29 octobre 2007 sur le thème « Quels enjeux sur l'estuaire ? Quels enjeux économiques ? ».

Je vous rappelle, comme je l'ai déjà fait dans mon précédent courrier, que la CPDP est garante du principe d'équivalence et trouve son fondement dans ce paragraphe : « L'égalité de traitement des participants signifie que chacun est encouragé de la même façon à contribuer au débat. Les mêmes moyens d'information, d'expression et de contribution sont mis à disposition de tous. Les mêmes règles de discipline sont appliquées à chacun, quel que soit son statut.» (Cf. brochure de présentation de la CNDP de juillet 2007).

HÔTEL DE VILLE

1, AVENUE DES TILLEULS, B.P. 80 - 17110 SAINT-GEORGES DE DIDONNE
TÉL. 05 46 05 07 27 - TÉLÉCOPIE : 05 46 05 87 63 - E-MAIL : mairie@saintgeorgesdedidonne.com

Pensez-vous qu'une date supplémentaire soit suffisante à l'application du principe d'équivalence ?

Je ne le pense pas. D'autant plus quant à la lecture du compte-rendu de la réunion publique du 18 octobre 2007 à Soulac qui avait pour thème « Quelles hypothèses d'acheminement du gaz depuis le terminal par gazoduc ? » je prend connaissance de la présentation de TIGF qui annonce la probabilité de tracé du gazoduc entre Saint-Georges-de-Didonne et Royan. Une information légitime qui n'a absolument pas été évoquée en réunion publique à Royan et qui ne semble pas faire partie du sujet de la réunion du 29 octobre prochain.

N'est-ce-pas une nouvelle preuve de l'exclusion des Royannais dans ce débat ?

Trouvez-vous normal que les municipalités de la rive droite indiscutablement concernées par ce projet soient obligées d'assurer le relais des informations auprès de leurs administrés quand le planning des réunions publiques est modifié ?

Trouvez-vous normal que ces mêmes municipalités compensent les lacunes de proximité des réunions en finançant pour leurs administrés les moyens de transport nécessaires afin qu'ils puissent assister aux réunions publiques ?


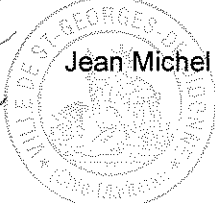
Par ailleurs, vous m'informez, ce jour par courrier, d'une réunion de clôture du débat public à Royan le 29 novembre 2007. Je m'insurge contre cette proposition et je vous rappelle que la population Royannaise est toujours dans l'attente de débats sur les thèmes suivants :

- le enjeux du projet sur l'environnement naturel du territoire ;
- la politique énergétique et le marché du gaz ; thème essentiel dans ce débat, comme l'indique la CNDP dans sa décision du 4 avril 2007 ;
- les hypothèses d'acheminement du gaz depuis le terminal par gazoduc ;
- les nuisances pour les habitants et les risques ;
- les impacts sociaux et économiques du projet sur le territoire .

Au regard de ces éléments, les fondements même du débat public ne sont pas respectés. Je suis toujours dans l'attente de solutions extrêmement urgentes et pertinentes et déterminé à engager le recours nécessaire à l'application des principes d'équité et de démocratie dans ce débat public.

Je vous remercie de faire le nécessaire pour que cette lettre soit publiée en tant que contribution.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean Michel RENU,
Maire